

Chauffage : attention au monoxyde de carbone !

En France, chaque année, le monoxyde de carbone (CO) cause près d'une centaine de décès. Ces intoxications, liées à des chauffages défectueux, mal entretenus ou mal utilisés, sont facilitées par le fait que le monoxyde de carbone est indétectable par l'homme.

Il faut avoir le réflexe d'y penser en cas de maux de tête, nausées, confusion mentale ou fatigue.

Le Ministère de la Santé et des affaires sociales recommande de NE JAMAIS :

- utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- utiliser des appareils non destinés au chauffage (brasero, réchauds de camping, fours, barbecues, etc.) ;
- obstruer les grilles de ventilation, même par grand froid ;
- oublier d'aérer quotidiennement votre habitation, même par temps froid ;
- faire fonctionner dans les lieux de culte les panneaux radiants à combustible gazeux en dehors des périodes d'occupation des locaux ;
- installer un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : il doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments.

Le strict respect de ces consignes est impératif pour éviter le risque d'intoxication mortelle.

A propos, un conseil : faites vérifier chaque année votre système de chauffage.

Source et pour en savoir plus : Ministère des Affaires Sociales et de la Santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>

« Monoxyde de carbone »

Gaz toxique, incolore et inodore, indétectable par l'homme, même quand la concentration dans l'air ambiant est élevée.

Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane.

Il diffuse très rapidement dans l'environnement.

Chaque année, en France, environ 1 300 épisodes d'intoxication accidentelle domestique au monoxyde de carbone sont signalés aux Autorités de santé, impliquant plus de 3 000 personnes.

Tous les lieux de rassemblement humain peuvent être touchés, notamment les lieux de culte.

Les symptômes de l'intoxication associent maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue.

Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement.

En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être très rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

En cas de soupçon d'intoxication :

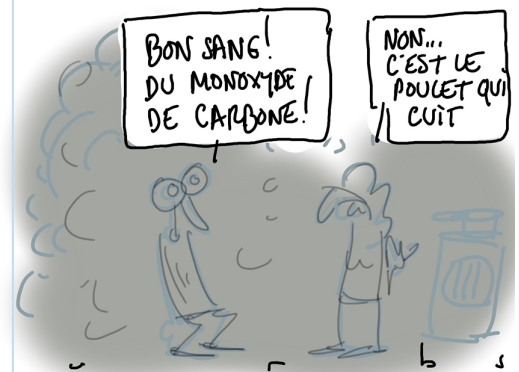
- aérer les locaux,
- arrêter si possible les appareils à combustion,
- évacuer les locaux,
- appeler les secours en composant le 15, le 18 ou le 112.

Source : Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

Météo antibio

Grippe, Covid19, infection respiratoire aiguë, gastro-entérite, pollens, pollution aérienne

Météo de votre région:
<https://epidmeteo.fr>



Quiz

« Hiver » ?

Enfilez un bon pull, et cochez la ou les bonnes réponses.

Pourquoi l'hiver des climats tempérés favorise-t-il les infections respiratoires ?

- il humidifie l'air
- il sèche l'air
- il acidifie l'air
- il favorise la transmission des miasmes.

Réponse dans le Doc du jeudi n°2023-48 en ligne sur <https://docdujeudi.org>

Pour s'abonner :
<https://docdujeudi.org/abonner.html>